

CONVOCAATION DU CONSEIL CONJOINT COMMUNE-CPAS

Première convocation

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

ANNULE

Conformément l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra **le mardi 30 janvier 2024 à 19.30H** à la salle du Conseil de l'Administration communale (Rue de la Station, 27).

Ordre du jour

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Commune-CPAS – Année 2023

Le Directeur général f.f.,

François PAERMENTIER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Henri CHRISTOPHE

La Directrice générale,

Caroline FRANCOIS

Par le Conseil de l'Action sociale,

Le Président,

Marc PATERKA